

Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin

Entrepreneur individuel

Régime de la micro-entreprise.

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

N° Siren : 824 200 372 / Siret : 824 200 372 00012

10, rue de la Paix, F-44310 Saint Lumine de Coutais

Courriel : cours.macalmettes@gmail.com

Bulletin d'inscription

Mme / M (Nom et Prénom) :

Adresse :

Adresse e-mail :

Nom ou pseudonyme employé sur la plateforme Zoom :

Je m'inscris au(x) conférence(s), cycle(s) de cours et atelier(s) suivant(s) (rayer les mentions inutiles) :

CYCLES DE COURS CHOISI(S)	PRIX UNITAIRE DU CYCLE	QUANTITÉ	TOTAL
<i>La magie dans l'Égypte ancienne</i> . Les jeudis 3 et 17 octobre et les 7, 14 et 21 novembre 2024, de 14h à 15h30 (5 cours de 1h30)	105 € HT		€ HT
Tarif étudiant*	78 €		€ HT
<i>La magie dans l'Égypte ancienne</i> . Les mercredis 16 octobre, 6, 13, 20 et 27 novembre 2024, de 11h à 12h30 (cinq cours de 1h30).	105 € HT		€ HT
Tarif étudiant*	78 €		€ HT
<i>La déesse Hathor</i> . Les jeudis 28 novembre, 5, 12 et 19 décembre 2024 et 9 janvier 2025, de 14h à 15h30 (cinq cours de 1h30).	105 € HT		€ HT
Tarif étudiant*	78 € HT		€ HT
<i>La déesse Hathor</i> . Les mercredis 4, 11 et 18 décembre 2024, 8 et 15 janvier 2025, de 11h à 12h30 (cinq cours de 1h30).	105 € HT		€ HT
Tarif étudiant*	78 € HT		€ HT
CYCLE(S) D'ATELIERS CHOISI(S)	PRIX UNITAIRE DU CYCLE		TOTAL
<i>Typologie de la statuaire égyptienne</i> . Le lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 octobre 2024, de 10h30 à 12h (trois ateliers de 1h30).	63 € HT		€ HT
Tarif étudiant*	47 € HT		€ HT
CONFÉRENCE(S) CHOISIE(S)	PRIX UNITAIRE DE LA CONFÉRENCE		TOTAL
<i>Apophis ou la personnification des forces entropiques</i> . Le samedi 23 novembre 2024, de 10h30 à 12h	25 € HT		€ HT
Tarif étudiant*	18 € HT		€ HT
<i>L'akhet ou l'horizon égyptien</i> . Le samedi 7 décembre 2024, de 10h30 à 12h.	25 € HT		€ HT
Tarif étudiant*	18 € HT		€ HT
		Total	€ HT

TVA non applicable, article 293 B du CGI

* Le tarif étudiant est accordé aux étudiants de moins de 26 ans sur présentation d'un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2024-2025.

Modes de règlement acceptés :

J'effectue un virement, au moins huit jours avant la conférence ou le début du cycle, à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, IBAN FR76 4255 9100 0004 0285 4488 784/ BIC CCOPFRPPXXX.

J'envoie un chèque à l'ordre de Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, au moins huit jours avant la conférence ou le le début du cycle, à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, 10, rue de la Paix, F-44310 Saint Lumine de Coutais.

. J'adresse le présent bulletin d'inscription dûment rempli et signé
par voie électronique à cours.macalmettes@gmail.com ou
par voie postale à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, 10, rue de la Paix, F-44310 Saint Lumine de Coutais.

. En signant le présent bulletin, je reconnais avoir lu et compris les conditions générales de vente figurant ci-dessous et les accepter sans réserve ni restrictions.

. Conformément aux dispositions de l'article L221-25 du code de la consommation, je demande expressément que la prestation commence à être exécutée selon le calendrier des cours tel que prévu, quand bien même le délai de rétractation prévu à l'article L221-18 du même code n'aurait pas encore expiré.

. Je reconnais avoir été informé de ce qu'en cas de rétractation de ma part après commencement de l'exécution de la prestation, je serai redevable de frais de dossier d'un montant de 25 euros et d'un montant correspondant au nombre de cours visionnés, soit 21 euros pour un cours d'une heure et demie (15,75 euros pour le tarif étudiant).

Ce document vaut bon de commande

À....., le.....

Signature :

Conditions générales de vente

- Entre Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin,
Entrepreneur individuel bénéficiant du régime de la micro-entreprise
10, rue de la Paix, F-44310 Saint Lumine de Coutais
Dispensé d'immatriculation au registre du commerce (RCS) et au
répertoire des métiers (RM)
N° Siren : 824 200 372 / N° Siret : 824 200 372 00012
Courriel : cours.macalmettes@gmail.com
ci-après désigné comme « le vendeur », d'une part,

- et la personne physique procédant à l'achat de services proposés par
le vendeur,
ci-après désignée comme « l'acheteur », d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le vendeur est l'auteur de conférences, de cycles de cours et de cycles
d'ateliers en ligne, diffusés par l'intermédiaire de la plateforme Zoom
(<https://zoom.us>). La liste et le descriptif de ces conférences et de ces
cycles de cours et d'ateliers peuvent être consultés sur la page internet
www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes Ils figurent en outre
sur le bulletin d'inscription disponible téléchargeable sur la dite page.

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les
droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des
conférences, des cycles de cours et d'ateliers proposés par le vendeur.

Article 2 : Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les
ventes des conférences, des cycles de cours et d'ateliers, et sont partie
intégrante du contrat entre l'acheteur et le vendeur. Elles sont
pleinement opposables à l'acheteur, qui les a acceptés avant de passer
commande.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions,
et notamment celles applicables pour d'autres circuits de
commercialisation des services.

Le vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout
moment, par la publication d'une nouvelle version. Les CGV
applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement de
la commande. Ces CGV sont annexées au bulletin d'inscription
disponible sur la page internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes.

En signant le bulletin d'inscription, l'acheteur reconnaît avoir lu et
compris les présentes CGV et les accepter sans réserve ni restrictions.
L'acheteur reconnaît également qu'il a bénéficié des conseils et
informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à
ses besoins.

L'acheteur déclare être en mesure de contracter légalement en vertu
des lois françaises ou valablement représenter la personne physique
pour laquelle il s'engage.

Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par le vendeur
constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'acheteur dispose, à
tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition,
d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données
personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à
Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, 10, rue de la Paix, F-44310 Saint
Lumine de Coutais.

Article 3 : Prix

Les prix des prestations vendues sont indiqués en euros sur la page
internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes, sur le
bulletin d'inscription téléchargeable disponible sur la dite page ainsi
que sur la ou les facture(s) adressée(s) à l'acheteur après finalisation
de sa commande et paiement de la ou des prestation(s) choisie(s).

Le vendeur bénéficiant du statut de la micro-entreprise, la TVA est non
applicable (art. 293 B du CGI).

Les étudiants de moins de 26 ans régulièrement inscrits dans un
établissement d'enseignement supérieur pour l'année académique
suivant le début d'une conférence ou d'un cycle de cours ou d'ateliers
bénéficient d'une réduction de 25% sur les prix mentionnés sur la page
internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes, sur
présentation d'un justificatif (certificat de scolarité ou d'une carte
d'étudiant valable pour l'année en cours), à adresser à
cours.macalmettes@gmail.com.

Article 4 : Conclusion du contrat

L'acheteur passe commande en remplissant, datant et signant le
bulletin d'inscription téléchargeable sur la page internet
www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes et en le renvoyant
soit par voie électronique (e-mail) à l'adresse suivante :
cours.macalmettes@gmail.com, soit par voie postale à Marie-Astrid
Calmettes-Vermeulin, 10, rue de la Paix, F-44310 Saint Lumine de
Coutais.

Le bulletin dûment rempli doit être accompagné du règlement
correspondant à verser

- soit par virement bancaire sur le compte IBAN FR76 4255 9100 0004
0285 4488 784/ BIC CCOPFRPPXXX,

- soit par chèque à l'ordre de Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin,
envoyé par voie postale à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, 10, rue
de la Paix, F-44310 Saint Lumine de Coutais.

L'archivage des communications, de la commande, des détails de la
commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable
de manière à en constituer une copie fidèle et durable conformément
aux dispositions de l'article 1360 du code civil. Ces informations
peuvent être produites à titre de preuve du contrat.

Article 5 : Produits et services

Les caractéristiques des conférences, cycles de cours et cycles d'atelier
et leurs prix respectifs sont mis à disposition de l'acheteur sur la page
internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes, sur le
bulletin d'inscription téléchargeable sur la dite page ainsi que sur la ou
les facture(s) adressée(s) à l'acheteur après finalisation de sa
commande et paiement de la ou des prestation(s) choisie(s).

Article 6 : Modalités de livraison

Après réception et confirmation du paiement, l'acheteur recevra un
courriel contenant les liens lui permettant d'accéder aux conférences,
cycles de cours et d'ateliers. Ces derniers étant dispensés par la
plateforme Zoom (<https://zoom.us>), l'acheteur doit télécharger le
logiciel (gratuit) correspondant et se mettre au courant de son
fonctionnement.

L'acheteur communiquera au vendeur avant le début de la conférence
ou du cycle de cours ou d'ateliers, le nom ou pseudonyme qu'il
utilisera sur la plateforme zoom.

Tout incident de paiement entraînera l'interruption de l'accès aux
cours. Les frais bancaires éventuellement engendrés seront facturés à
l'acheteur défaillant.

L'acheteur s'interdit de mettre à disposition à d'autres personnes qu'à
lui-même ou à la personne titulaire de l'adresse e-mail indiquée sur le
bulletin d'inscription, ses moyens de connexion aux conférences et
aux cycles de cours et d'ateliers.

Il reconnaît qu'il lui est interdit de diffuser autour de lui, sauf dans un
cadre privé, le contenu des conférences, cours et ateliers ainsi que les
documents fournis par le vendeur dans ce cadre.

L'acheteur reconnaît que l'assistance aux conférences et aux cours est
de son entière responsabilité et qu'il ne peut prétendre à aucune
indemnité en cas de non-assistance.

L'exécution des obligations du vendeur au terme des présentes est
suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure
qui en empêcherait l'exécution. Le vendeur avisera l'acheteur de la
survenance d'un tel événement dès que possible et lui proposera à
l'amiable de reporter sa prestation à un autre horaire.

Le vendeur ne peut être tenu responsable de problèmes techniques
rendant leur visionnage difficile ou impossible lorsque ceux-ci ne sont
pas de son fait. En revanche, lorsque ces problèmes techniques sont
dus à un problème de réseau ou sont du fait du vendeur, celui-ci,
comme dans le cas prévu à l'alinéa précédent, avisera l'acheteur de la
survenance d'un tel événement dès que possible et lui proposera à
l'amiable de reporter ce cours à un autre horaire.

Article 7 : Paiement

Le paiement est exigible huit jours avant le début des conférences ou
des cycles de cours et d'ateliers, par virement ou par chèque.

En cas de paiement par virement, ce dernier doit être effectué, au
moins 8 jours avant le début de la conférence et/ou du cycle, sur le
compte IBAN FR76 4255 9100 0004 0285 4488 784/ BIC
CCOPFRPPXXX. En cas de paiement par chèque, ce dernier doit être
adressé, au moins 8 jours avant le début de la conférence et/ou du
cycle, à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, 10, rue de la Paix, F-
44310 Saint Lumine de Coutais. Le chèque sera encaissé à réception
par le vendeur.

Article 8 : Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L 221-18 du Code de la consommation, l'acheteur dispose du droit de se rétracter sans donner de motif, dans un délai de 14 jours à la date de réception de sa commande. Le droit de rétractation peut être exercé en contactant le vendeur par e-mail à l'adresse suivante : cours.macalmettes@gmail.com ou par lettre adressée à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, 10, rue de la Paix, F-44310 Saint Lumine de Coutais. Un modèle de demande de rétractation est joint au bulletin d'inscription téléchargeable sur la page internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susmentionné, le prix du ou des prestations achetées seront remboursés. Toutefois, dans l'hypothèse où l'acheteur a demandé expressément que la prestation commence à être fournie avant l'expiration du délai de rétractation, le vendeur retiendra des frais de dossier d'un montant de 25 euros et, si l'acheteur a assisté à un ou plusieurs cours du cycle de cours ou d'ateliers, un montant correspondant au nombre de cours visionnés, soit 21 euros pour un cours d'une heure et demie (15,75 euros pour le tarif étudiant).

Article 9 : Garantie légale de conformité

Le vendeur garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, l'acheteur, contre tout défaut de conformité des services commandés.

Les services fournis sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

La responsabilité du vendeur ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les services sont fournis, qu'il appartient à l'acheteur, qui est seul responsable du choix des services demandés, de vérifier.

En cas de défaut de conformité, l'acheteur peut exiger la mise en conformité des services défectueux, la fourniture gratuite d'un nouveau service conforme ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.

Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil.

Il appartient également à l'acheteur de solliciter auprès du vendeur la mise en conformité des services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau service conforme. La mise en conformité du service défectueux a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente jours suivant la demande de l'acheteur.

Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation, le vendeur peut refuser celle-ci. Si les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation ne sont pas remplies, l'acheteur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du Code civil. L'acheteur peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 217-14 du Code de la consommation.

Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, l'acheteur n'est alors pas tenu de demander au préalable la mise en conformité des services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau service conforme.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du service fourni et la valeur de ce service en l'absence du défaut de conformité.

En cas de résolution de la vente, l'acheteur est remboursé du prix payé au plus tard dans les quatorze jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par l'acheteur lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire. Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts à l'acheteur, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité.

Article 10 : Garantie légale contre les vices cachés

Le vendeur répond des vices cachés dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés.

L'acheteur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des services conformément à l'article 1641 du Code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Article 11 : Exclusion de garanties

Le vendeur ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutifs :

- à la survenance d'un cas de force majeure,
- au non-respect de la législation du pays dans lequel les services sont délivrés, qu'il appartient à l'acheteur de vérifier avant passation de sa commande,
- en cas de mauvaise utilisation, ou d'utilisation à des fins professionnelles.

Article 12 : Protection des données personnelles

Le vendeur ne collecte les données personnelles de l'acheteur qu'aux fins de permettre l'exécution du présent contrat. Ces données sont celles qui figurent sur le bulletin d'inscription.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées à l'acheteur sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire de la page internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données et notamment le RGPD, ainsi que toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données. L'acheteur dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Article 13 : Propriété intellectuelle

Le contenu des prestations (conférences, cycles de cours et d'ateliers) proposées sur la page internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes, est la propriété du vendeur. Il est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Article 14 : Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Article 15 : Force majeure

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des parties.

Article 16 : Droit applicable – Langue

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 17 : Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le vendeur et l'acheteur seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

L'acheteur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L 141-5 du Code de la consommation : le

consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Il est également rappelé que, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Article 18 : Information précontractuelle - Acceptation de l'acheteur

L'acheteur reconnaît avoir été informé, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion de la vente, d'une manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes CGV et conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du Code de la consommation :

- sur les caractéristiques essentielles des services, compte tenu du support de communication utilisé et du service concerné ;
- sur le prix des services et l'application d'un prix personnalisé sur la base d'une prise de décision automatisée et des frais annexes ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage ;
- sur les modalités de paiement, de fourniture et d'exécution du contrat ;

- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, sur la date ou le délai auquel le vendeur s'engage à fournir les services commandés ;
- sur l'identité du vendeur, ses coordonnées postales et électroniques, ainsi que sur ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- sur les garanties légales et contractuelles et leurs modalités de mise en œuvre ;
- sur la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- sur le droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- sur les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour l'acheteur, de commander sur la page internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et obligation au paiement des services commandés, ce qui est expressément reconnu par l'acheteur, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au vendeur.

Article 19 : Clauses diverses

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales de vente.

Saint Lumine, le 1^{er} septembre 2024
Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin

Formule de rétractation

(Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si l'acheteur souhaite se rétracter de la commande passée au moyen du bulletin d'inscription figurant sur la page internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes, sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables.)

A l'attention de :

Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin
10, rue de la Paix
F-44310 Saint Lumine de Coutais
Courriel : cours.macalmettes@gmail.com

Je notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande ci-dessous :

- Nom du Client :
- Adresse du Client :
- Date de la commande :
- Objet de la commande :

À....., le.....

Signature :